DEPARTEMENT DU MORBIHAN
Commune de

LANDAUL

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Plan
échelle : 1/5000ème

Document approuvé le
19 février 2020

Février 2020 - référentiel cadastre DGI - 2019

Servitudes connues de l'Etat

A5 : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (concerne tout le territoire communal, pas de trame spécifique)

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés

I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz

I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques

EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération (concerne la RN165, pas de trame spécifique

INT1 : Servitude instituée au voisinage des cimetières

JS1 : Servitude de protection des installations sportives

PT2 : Servitude de protection des centres radio électriques d'émission et de réception contre les obstacles

PT3 : Servitude attachée au réseau de télécommunication (pas de représentation sur le plan) Artère F202.2 Auray Lorient

T1 : Servitude relative aux voies ferrées : zone d'emprise ferroviaire

T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (concerne tout le territoire, pas de trame spécifique)

EL9 : Sentier Littoral en bordure de la rivière d'Etel (pas de servitude approuvée, donnée indicative)

Liste des monuments historiques

1 - Lech de Langonbrach classé le 17/06/1942
2 - Eglise de Saint-Théleau inscrit le 18/02/1925
3 - Chapelle ND de Tréavec inscrit le 08/05/1933 Brech
4 - Chapelle de Locmaria inscrit le 24/04/1925 Landévant